

26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08

Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211

Pour renouveler par télécopie : 33 (0)1 53 04 52 65

DEMANDE D'ENREGISTREMENT 1/2

A produire en 5 exemplaires identiques et signés

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Vos références pour ce dossier : DEPOT PIEK

/ ERIC DEVIN

MA 482 @ /290408

Réservé au Greffe ou à l'INPI

N° NATIONAL
(à rappeler dans toute correspondance)

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

N° D'ORDRE

**1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE**

CEMAFROID
BP 134 PARC DE TOURVOIE
92185 ANTONY
France

2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

CEMAFROID (GIE)
BP 134 PARC DE TOURVOIE
92185 ANTONY
France

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

n° SIREN | 4 | 3 | 2 | 5 | 1 | 1 | 8 | 9 | 7 |

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)



4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :

- Marque sonore comportant un hologramme
- tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATION)

5 PRODUITS ET SERVICES

Métaux communs et leurs alliages ; constructions transportables métalliques ; Constructions métalliques ;

Appareils ou installations de climatisation ; congélateurs ; appareils d'éclairage pour véhicules ; installations de chauffage ou de climatisation pour véhicules ;

Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau ; Moteurs pour véhicules terrestres ; carrosseries ; véhicules électriques ; tracteurs ; vélomoteurs ; cycles ; chariots de manutention ;

6 CLASSE

6

11

12

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MEME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUELEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE

Date de dépôt de la demande initiale : | | | | | | | | | |

N° national :

DEMANDE D'ENREGISTREMENT 2/2

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Vos références pour ce dossier : DEPOT PIEK

/ ERIC DEVIN

Réservé au Greffe ou à l'INPI

N° NATIONAL
(à rappeler dans toute correspondance)

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

N° D'ORDRE

Pour l'examen de votre dossier, votre interlocuteur à
l'Institut National de la Propriété Industrielle :

DÉPARTEMENT DES MARQUES

32, rue des Trois Fontanot 92016 NANTERRE Cedex
Tél. : 0820 213 213 (0,09 € TTC/mn)

9 **MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION**

- Date d'agrément

de l'organisme certificateur :

10 **PRIORITÉ REVENDIQUÉE**

Pays, date et n° de dépôt :

Réservé au Greffe

REDEVANCES PERÇUES POUR L'INPI :

- **dépôt :**

- jusqu'à 3 classes

- par classe de produits et
services au-delà de 3

- **revendication de priorité(s)**

TOTAL

11 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE

(nom et qualité du signataire)

GERALD CAVALIER DIRECTEUR EXECUTIF

VISA du Greffe

AIDE-MÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER

- La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages «suite», l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires
- La justification du paiement des redevances
- **S'il est constitué un mandataire** : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI
- **Si une priorité est revendiquée** : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction
- **Si le déposant est un étranger ni domicilié ni établi en France, et s'il n'en est pas dispensé par convention internationale** : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la réciprocité de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction
- **Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage** : la justification de cet usage
- **S'il s'agit d'une marque collective de certification** : le règlement d'usage et la justification d'agrément de l'organisme certificateur (pièce à fournir en 10 exemplaires).